

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers**

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	0

L'an deux mille vingt-cinq le 24 novembre, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémie VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 novembre 2025

<u>Objet</u>
N° 25/09/04
<b>Déplacement temporaire du lieu de célébration des mariages et des baptêmes civils - Prorogation de la délibération n°25/07/04</b>

**Présents** Monsieur Jérémie VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARO, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY

**Représentés**

**Absents excusés** Mesdames Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER

**Secrétaire de séance** Monsieur François COUTAGNE

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 25/07/04 du 15 septembre 2025 concernant le déplacement temporaire du lieu de célébration des mariages et des baptêmes civils.

De plus, il est rappelé que les travaux de réhabilitation de la mairie ne sont pas terminés, et que la salle des mariages, accueillant habituellement les conseils municipaux, ne peut être occupée de ce fait.

Aussi, il est proposé au membres du Conseil Municipal de proroger la délibération n°25/07/04 jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2026.

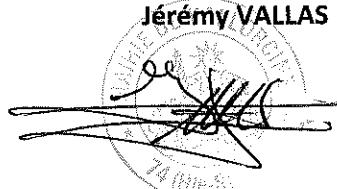
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- APPROUVE la prorogation de la délibération n°25/07/04 du 15 septembre 2025 jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2026 ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
François COUTAGNE

Le Maire,  
Jérémie VALLAS



Acte certifié exécutoire le : 28/11/2025  
Télétransmis en Préfecture le : 28/11/2025  
Notifié ou publié le : 28/11/2025

Envoyé en préfecture le 28/11/2025  
Reçu en préfecture le 28/11/2025  
**La présente délibération est transmise à S<sup>2</sup>LO**  
Publié le  
Monsieur le Sous-Prefet de Bonneville  
Madame le Trésorier de la commune  
ID : 074-217402908-20251125-25\_09\_04-DE